



**RAPPORT DES PRESIDENTS DU JURY
DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET
3^{ème} CONCOURS
DE REDACTEUR TERRITORIAL
-SESSION 2021-**

CONCOURS EXTERNE

Le concours externe de rédacteur territorial a été organisé, pour la quatrième fois, en 2021 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé ce concours pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

Le concours externe de rédacteur territorial (prévu à l'article 5 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012) est ouvert aux :

- candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Sont dispensés des conditions de diplômes :

- les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

Le concours externe de rédacteur territorial

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 15 décembre 2020 :

Période d'inscription	25 janvier au 12 février 2021
Période de dépôt des dossiers	25 janvier au 19 février 2021
Epreuve écrite	14 octobre 2021
Jury admissibilité	20 janvier 2022
Epreuve orale	21 au 24 février 2022
Jury d'admission	23 mars 2022

Conformément à l'article 6 de l'arrêté n° 2020-130, le jury était composé de 12 collègues (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 12 membres (4 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 4 membres pour le collège personnalités qualifiées).

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2020 du concours externe de rédacteur territorial organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

Centre de Gestion de la Martinique-session 2021-

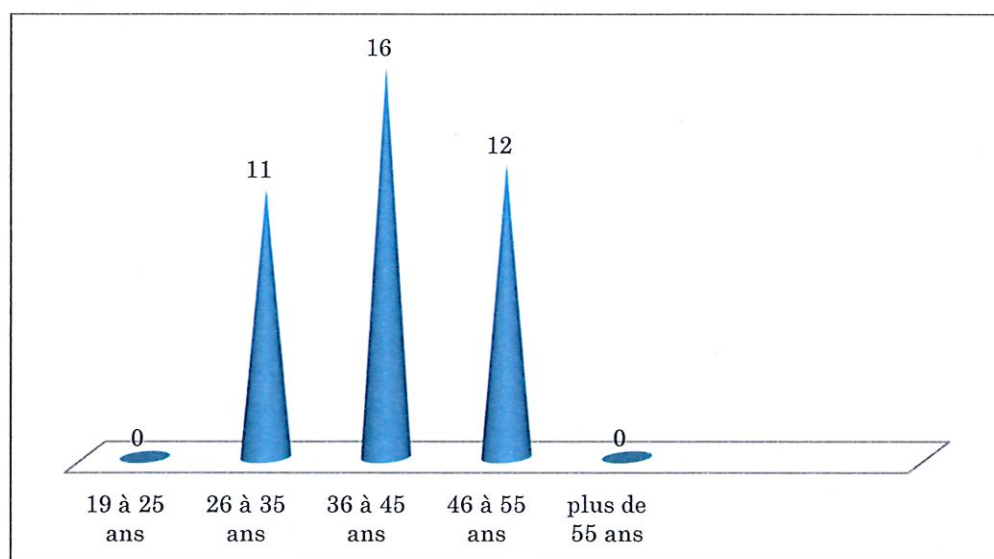


☒ Le profil des candidats

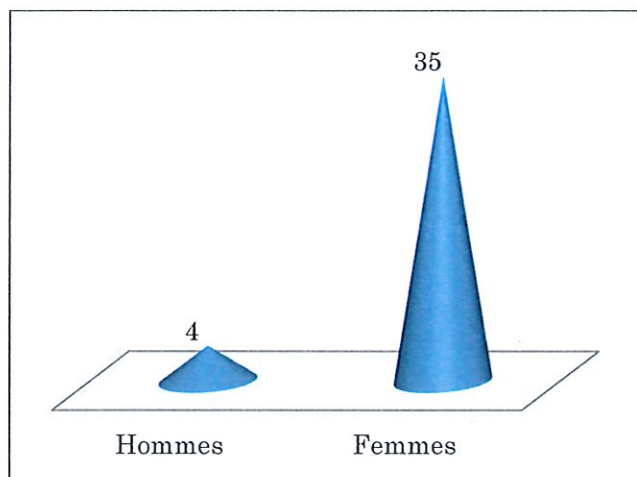
Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 26 et 35 ans (44 %), suivie de celle des 19 à 25 ans (21 %).

La moins représentée ne constitue que 1.33 % des candidats admis à concourir (plus de 56 ans).

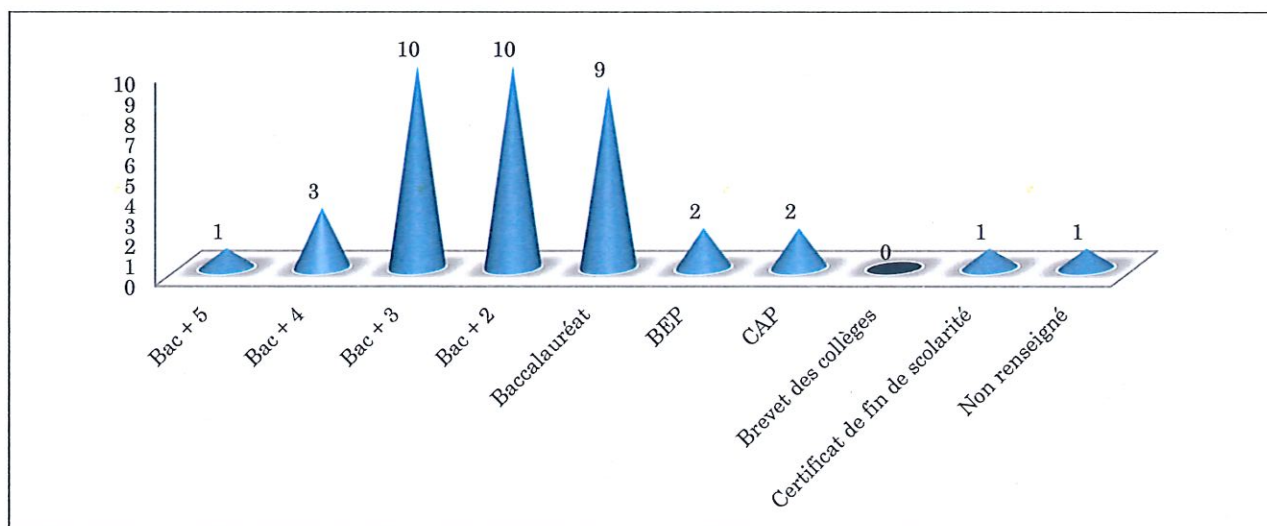


Les hommes sont les moins représentés, ils sont 22,67 % à s'être présentés contre 77,34 % chez les femmes, cela peut s'expliquer par la filière (filière administrative).



► La situation professionnelle :
41.46 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

► Le niveau d'études



► La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour ce concours.

Nombre de participants	Programme
48 présents sur 70 inscrits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Du 7 avril au 6 octobre 2021 : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Méthodologie des épreuves de note et réponses à une série de questions

2. Epreuve d'admissibilité

2.1. Nature de l'épreuve

Le concours externe de recrutement des rédacteurs comporte **deux épreuves d'admissibilité** :

- La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : trois heures ; coefficient 1) ;
- Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants (durée : trois heures ; coefficient 1) :
 - a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
 - d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 14 octobre 2021 sur quatre sites à l'Espace Sonate (Salle Pléiade), au Centre de Gestion (Salles B et C), à l'Hôtel Batelière (Salle Lafitte et Auditorium) et, au Rectorat (Salle Emile Fidole).

- 451 candidats ont été admis à concourir ;
- 257 candidats étaient présents à l'épreuve (épreuve « série de questions ») et, 247 candidats étaient présents à l'épreuve (épreuve « rédaction d'une note ») ;
- les absents (194) représentent 43.01 % des candidats admis à concourir.

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

❖ Niveau des candidats

De manière globale, il ressort que :

- le niveau des candidats a été jugé médiocre ;
- il y a une difficulté quant à la manière de structurer la pensée et d'analyser la demande ;
- la commande n'est en général, pas comprise : les candidats ont du mal à répondre aux questions posées par rapport à l'insuffisance de leur niveau de connaissance et à leur méconnaissance du domaine. Il en ressort qu'il n'est pas fait référence aux textes réglementaires ou de manière superficielle.

Les pistes de solutions envisageables :

- mise en place d'un itinéraire d'accompagnement des candidats, par exemple :
 - ✓ le CNFPT pourrait proposer un guide méthodologique aux « faux-externes » (ceux qui s'inscrivent en « externe » et qui ont déjà une expérience en collectivité) ;
 - ✓ les candidats inscrits à l'université : leur proposer des immersions en collectivité territoriale (accompagnement par des tuteurs formés à cet effet), des parcours et des itinéraires de formation par le biais des partenariats Centre de Gestion/Université en mettant à disposition des candidats des documents relatifs aux concours.

2.2. Réunion du jury d'admissibilité

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 32 candidats admissibles sur les 257 présents soit 12.45 % des candidats, au concours externe de rédacteur territorial pour un seuil à : 9/20.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

Les candidats ont subi 1 épreuve d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, du 21 au 24 février 2022.

- ▶ La Formation de préparation à l'oral :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour ce concours.

Nombre de participants	Programme
13 inscrits	<ul style="list-style-type: none">▪ Du 9 au 18 février 2022 :<ul style="list-style-type: none">▶ Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury

3.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission se compose d'un :

- entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

❖ Niveau des candidats

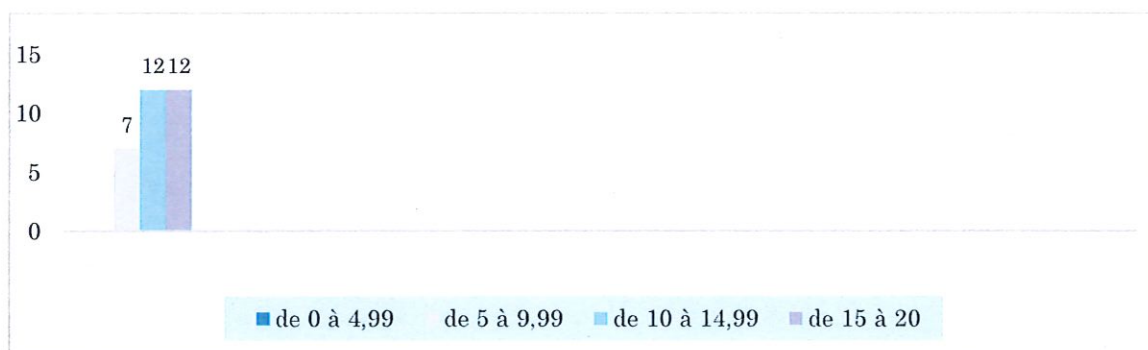
Les examinateurs ont fait les retours suivants sur les prestations des candidats admissibles :

Présentation des candidats	Satisfaisant dans l'ensemble. Certain-e-s candidat-e-s ont eu du mal à respecter le cadre formel des 5 minutes de présentation.
Posture et tenue vestimentaire	Satisfaisantes et appropriées dans l'ensemble.
Respect de l'intitulé de l'épreuve (décret)	Satisfaisant
Connaissances des missions du cadre d'emplois	De fortes disparités entre les candidat-e-s.
Connaissances professionnelles	Les candidat-e-s manquent souvent de connaissances et de références aux textes.
Connaissances de l'environnement territorial	De fortes disparités entre les candidat-e-s.
Effets ou impacts de la formation CNFPT	Sans objet pour les candidats externes
Améliorations (collectivités, CNFPT...)	Sans objet pour les candidats externes
Conseils à apporter aux candidats	Se référer au cadre légal plutôt qu'aux impressions/avis personnels.
Autres	<p>Indiquer aux candidat-e-s que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'enjeu est important et qu'il faut se préparer sérieusement ; ▪ le jury est bienveillant et cherche à vérifier les connaissances et capacités professionnelles attendues ▪ il existe des techniques de gestion du stress permettant de se préparer aux concours et examens.

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 26 candidats admis sur les 32 admissibles (dont 31 présents et 1 absent) soit 81.25 % des candidats, au concours externe de rédacteur territorial pour des seuils retenus, à 10/20.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.



Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur concours.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 20/07/2023



Le président de jury

nom-prénom

Christophe PALIN

signature

CONCOURS INTERNE

Le concours interne de rédacteur territorial a été organisé, pour la quatrième fois, en 2020 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé ce concours pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

Le concours interne de rédacteur territorial (prévu à l'article 5 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012) est ouvert aux :

- fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

Le concours interne de rédacteur territorial

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 15 décembre 2020 :

Période d'inscription	25 janvier au 12 février 2021
Période de dépôt des dossiers	25 janvier au 19 février 2021
Epreuve écrite	14 octobre 2021
Jury admissibilité	20 janvier 2022
Epreuve orale	Du 25 février au 10 mars 2022
Jury d'admission	23 mars 2022

Conformément à l'article 6 de l'arrêté n° 2020-041, le jury était composé de 3 collèges (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 12 membres (4 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 4 membres pour le collège personnalités qualifiées).

2. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2020 du concours interne de rédacteur territorial organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

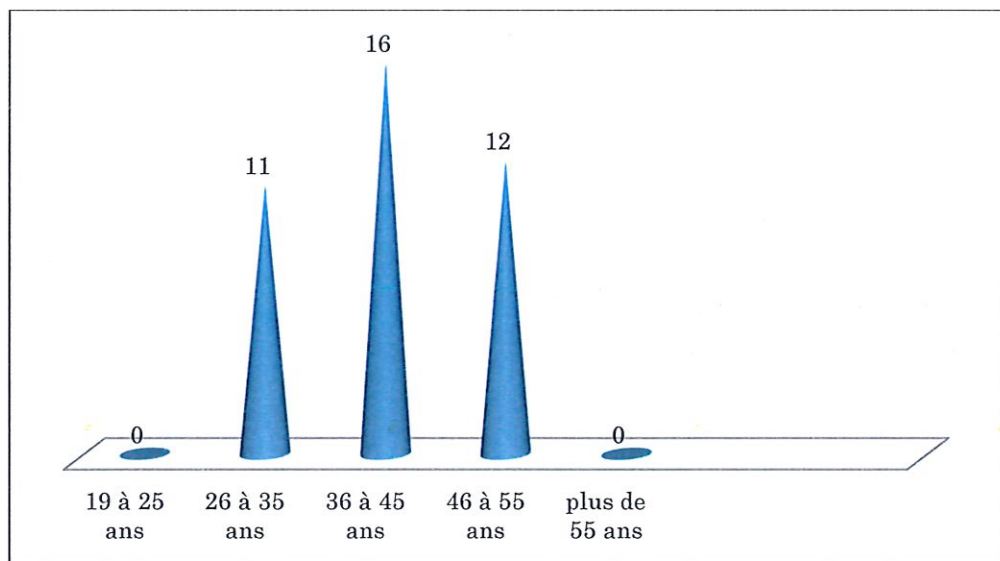


☒ Le profil des candidats

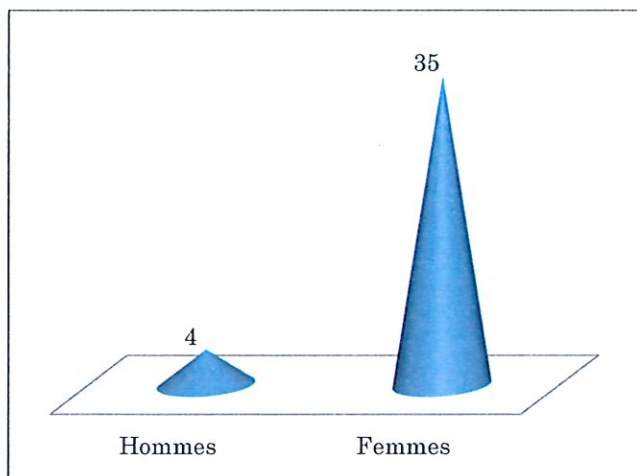
Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 46 et 55 ans (42 %), suivie de celle des 36 à 45 ans (29 %).

La moins représentée ne constitue que 0.30 % des candidats admis à concourir (jusqu'à 25 ans), suivie de celle des plus de 55 ans, qui représente 14 %.

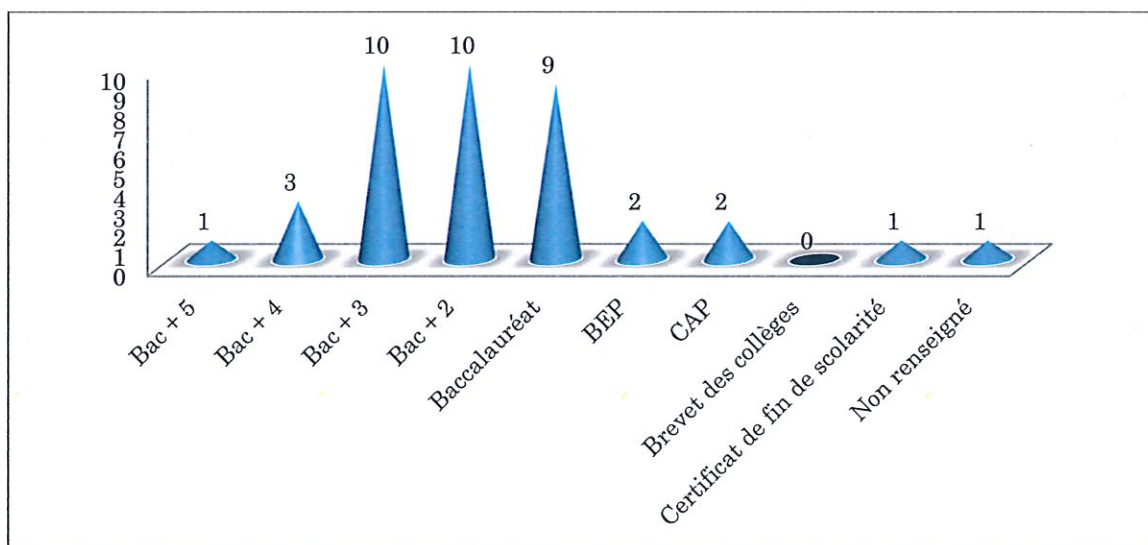


Les femmes sont les plus représentées, elles sont 88.22 % à s'être présentées contre 11.77 % chez les hommes. Elles sont donc 8 fois plus nombreuses que les hommes, cela peut s'expliquer par la filière (administrative).



- ▶ La situation professionnelle :
97.16 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale (stagiaire, titulaire, non titulaire ou contractuel) et moins de 2 % des 2 autres fonctions publiques et 1.04 % des candidats admis à concourir, n'a pas renseigné la rubrique.

- ▶ Le niveau d'études



- ▶ La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour ce concours.

Nombre de participants	Programme
261 inscrits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Du 6 avril au 5 octobre 2021 : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Méthodologie de l'épreuve de note

4. Epreuve d'admissibilité

4.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en :

- la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1) :
 - a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
 - d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 14 octobre 2021 sur cinq sites à l'Hôtel Batelière (salon Flamboyants), au Centre de Gestion (Salles B), à l'Université des Antilles (Salle A/Apmhithéâtre Charles Julius), au Palais des Congrès (Espaces 1 et 2) et au Rectorat (Salles Emile Fidole).

- 671 candidats ont été admis à concourir ;
- 541 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- les absents (130) représentent 19.37 % des candidats admis à concourir.

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

❖ *Niveau des candidats*

Les correcteurs ont jugé insuffisant, de manière générale, le niveau des candidats.

En effet, concernant :

- l'utilisation des documents : insuffisante ; il en ressort une mauvaise exploitation des documents du dossier ;

Recommandations aux candidats :

- formation de remise à niveau à effectuer tout au long de la carrière ;
- amélioration de la qualité rédactionnelle et de la gestion du temps ;
- incitation à s'intéresser au quotidien des collectivités locales ;

- amélioration de l'accès aux revues spécialisées sur la fonction publique.

4.2. Réunion du jury d'admissibilité

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 46 candidats admissibles sur les 360 présents soit 12.77 % des candidats, au concours interne de rédacteur territorial pour des seuils retenus, à :

- 12.25/20 -spécialité : administration générale ;
- 10.50/20 -spécialité : gestion du secteur sanitaire et social ;
- 10.50/20 -spécialité : urbanisme et développement des territoires.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

5. Epreuve d'admission

Les candidats ont subi 1 épreuve d'admission sur les 2 (dont 1 facultative) prévu par les textes.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, du 18 au 23 novembre 2021.

- ▶ La Formation de préparation à l'oral :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour ce concours.

Nombre de participants	Programme
28 sur 31 inscrits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Du 11 octobre au 10 novembre 2021 : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury

5.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission se compose d'un :

1. entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

❖ Niveau des candidats

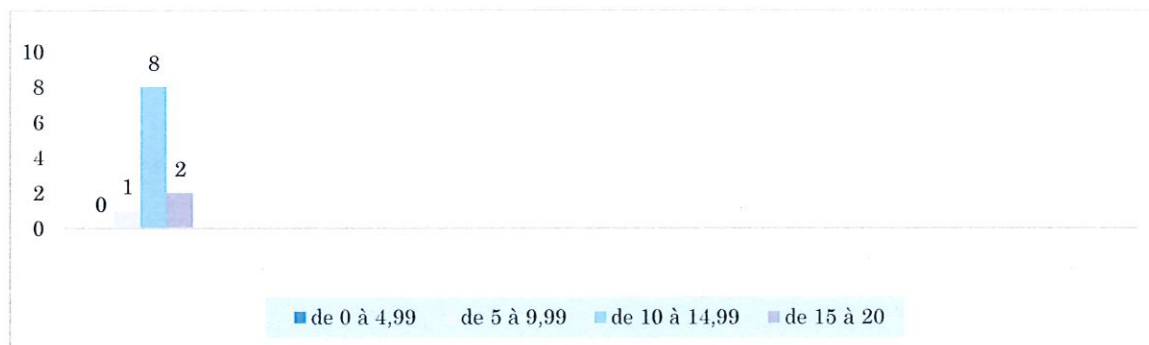
Les examinateurs ont fait les retours suivants sur les prestations des candidats admissibles :

Présentation des candidats	Bonne présentation pour la majorité des candidats.
Posture et tenue vestimentaire	Correcte pour l'ensemble des candidats.
Respect de l'intitulé de l'épreuve (décret)	Respecté
Connaissances des missions du cadre d'emplois	Certains maîtrisent les missions du cadre d'emplois et d'autres devraient revoir leurs connaissances dans ce domaine.
Connaissances professionnelles	Satisfaisant voire très satisfaisant pour certains candidats.
Connaissances de l'environnement territorial	Les connaissances de l'environnement territorial demeurent approximatives pour certains, correctes pour la plupart et excellentes pour un petit nombre.
Effets ou impacts de la formation CNFPT	Les effets sont indéniablement positifs mais il n'en demeure pas moins que le travail personnel reste primordial !
Améliorations (collectivités, CNFPT...)	Insister auprès des collectivités territoriales afin qu'elles prennent les dispositions nécessaires permettant aux candidats de bénéficier des dispositifs mis en place pour se former.
Conseils à apporter aux candidats	Insister sur le travail personnel, le savoir-être adaptatif et une meilleure gestion du stress.

5.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 63 candidats admis sur les 97 admissibles soit 64.94 % des candidats, au concours interne de rédacteur territorial pour des seuils retenus, à 11/20.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.



Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur concours.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 04/09/23



Le président de jury

LOUIS-ALEXANDRE nom-prénom

signature

TROISIEME CONCOURS

Le troisième concours de rédacteur territorial a été organisé, pour la troisième fois, en 2020 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé ce concours pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

Le troisième concours de rédacteur territorial (prévu à l'article 5 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012) est ouvert aux :

- candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins :
 - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
 - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou
 - d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités requise.

Le troisième concours de rédacteur territorial

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 15 décembre 2020 :

Période d'inscription	25 janvier au 12 février 2021
Période de dépôt des dossiers	25 janvier au 19 février 2021
Epreuve écrite	14 octobre 2021
Jury admissibilité	20 janvier 2022
Epreuve orale	21 février 2022
Jury d'admission	23 mars 2022

Conformément à l'article 6 de l'arrêté n° 2020-041, le jury était composé de 3 collèges (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 9 membres (3 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 3 membres pour le collège personnalités qualifiées).

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2020 du concours interne de rédacteur territorial organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

Centre de Gestion de la Martinique-session 2020-

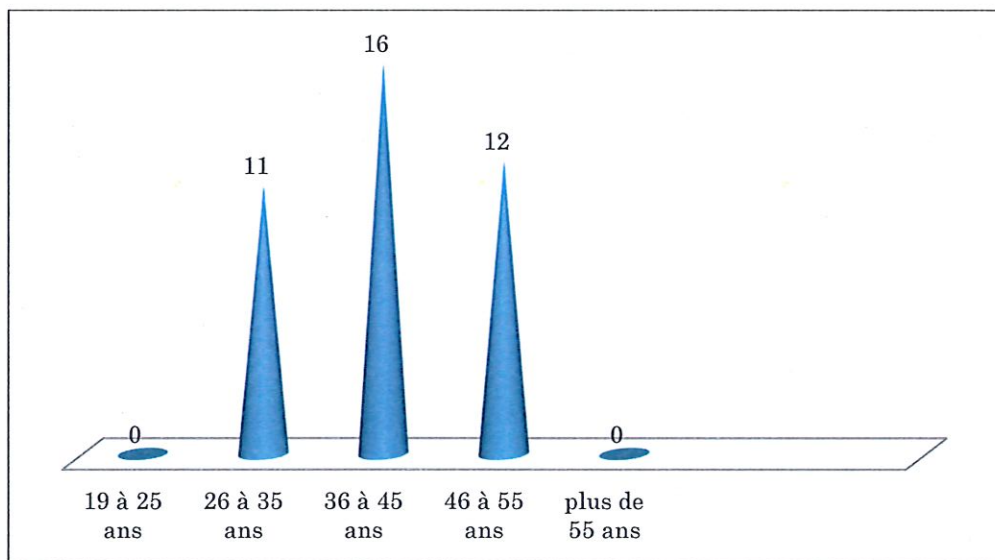


☒ Le profil des candidats

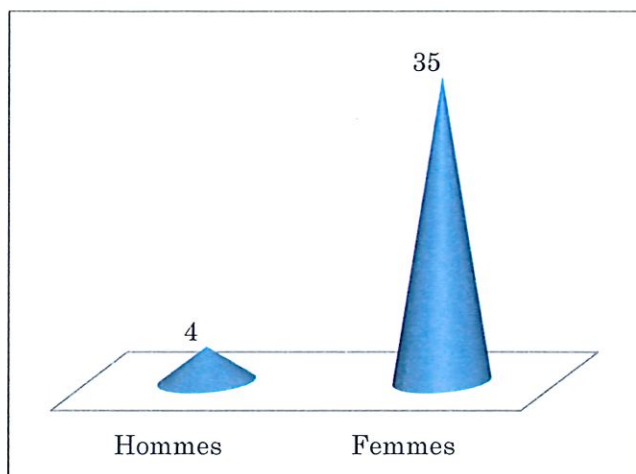
Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 36 à 45 ans (41.03 %), suivie de celle des 46 et 55 ans (30.71 %).

La moins représentée est celle des 26 à 35 ans et constitue 28.21 %.

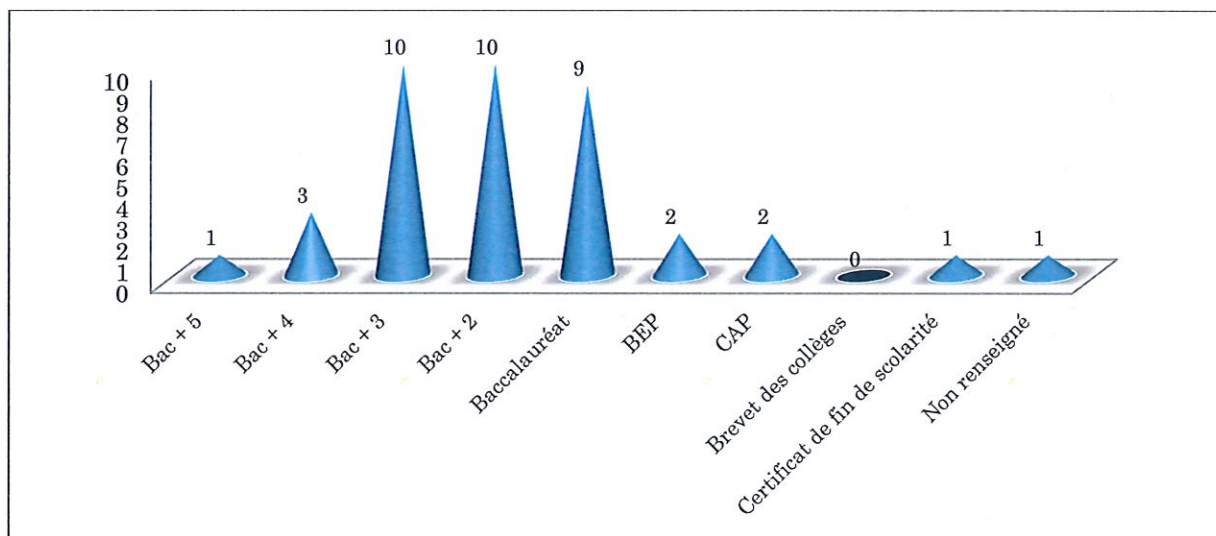


Les femmes sont les plus représentées, elles sont 89.75 % à s'être présentées contre 10.25 % chez les hommes. Elles sont donc un peu plus de 5 fois plus nombreuses que les hommes, cela peut s'expliquer par la filière (administrative).



- ▶ La situation professionnelle :
76.92 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale (stagiaire, titulaire, non titulaire ou contractuel) et moins de 5.12 % des 2 autres fonctions publiques.

- ▶ Le niveau d'études



- ▶ La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour ce concours.

Nombre de participants	Programme
10 inscrits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Du 6 avril au 5 octobre 2021 : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Méthodologie de l'épreuve de note

2. Epreuve d'admissibilité

2.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en :

- la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1) :
 - a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
 - b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
 - c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
 - d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 22 juin 2021 sur deux sites au Palais des Congrès de Madiana (Espace 2) et au Rectorat (Salle 156 B).

- 39 candidats ont été admis à concourir ;
- 28 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- les absents (11) représentent 28.20 % des candidats admis à concourir.

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

❖ *Niveau des candidats*

Les correcteurs ont jugé, de manière générale, « insuffisant » le niveau des candidats.

La méthodologie n'est pas acquise ; en effet, les correcteurs ont noté :

- une exploitation insuffisante des documents donnant lieu à l'absence d'informations essentielles liées au sujet dans un grand nombre de notes ;
- les idées sont formulées sans lien logique entre elles, soit une analyse à minima de leur pertinence.

Les productions laissent apparaître un défaut de maîtrise de l'exercice de la note.

Le formalisme n'est pas respecté, la matérialisation du plan est approximative et la structuration de ce dernier est le plus souvent, absente.

La qualité rédactionnelle est médiocre : de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe ont été relevées.

Le vocabulaire administratif est inexistant dans la plupart des copies.

Les candidats n'ont pas su, pour la majorité, positionner l'établissement public concerné, au regard de la problématique posée par le sujet (*spécialité : gestion du secteur sanitaire et social*).

Les correcteurs ont également relevé de grandes méconnaissances de l'environnement territorial et des règles de la rédaction administrative ainsi que de faibles connaissances juridiques (*spécialité : administration générale*).

2.2. Réunion du jury d'admissibilité

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 11 candidats admissibles sur les 28 présents soit 39.28 % des candidats, au troisième concours de rédacteur territorial pour un seuil retenu, à 9/20.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

Les candidats ont subi 1 épreuve d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, le 21 février 2022.

► La Formation de préparation à l'oral :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour ce concours.

Nombre de participants	Programme
28 sur 31 inscrits	<ul style="list-style-type: none">▪ Du 11 octobre au 10 novembre 2021 :<ul style="list-style-type: none">► Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury

3.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission se compose d'un :

- entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier

ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

❖ Niveau des candidats

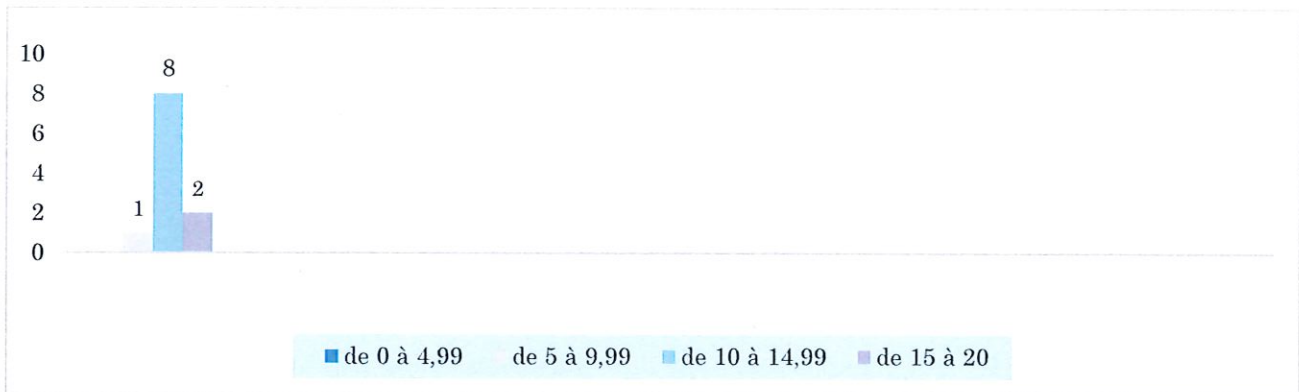
Les examinateurs ont fait les retours suivants sur les prestations des candidats admissibles :

Posture et tenue vestimentaire	Correcte.
Respect de l'intitulé de l'épreuve (décret)	Globalement, les candidats respectent l'intitulé de l'épreuve.
Connaissances des missions du cadre d'emplois	Méconnaissance du cadre d'emplois. Une partie des candidats (toutes catégories confondues) se cantonne à sa spécialité.
Améliorations (collectivités, CNFPT...)	Les agents de catégorie C ont pu optimiser les acquis de la préparation. Développer le niveau de culture générale (démarche personnelle active) Sensibiliser sur la dimension du poste, l'importance de la mission. Connaître le référentiel du cadre d'emplois. Faire preuve d'ouverture d'esprit, de curiosité d'une manière générale et dans son domaine.
Conseils à apporter aux candidats	

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 10 candidats admis sur les 11 admissibles soit 90.90 % des candidats, au troisième concours de rédacteur territorial pour un seuil à 10/20.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.



Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur concours.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 06/07/2023

Le président de jury



..... Anaïck Comier nom-prénom

signature